



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Inauguration de la passerelle du Millénaire, qui a tout à la fois pour ambition de relier deux pôles de formation et de promouvoir la mobilité douce

Une passerelle pour jeter des ponts !

La passerelle du Millénaire a été inaugurée ce mercredi 3 juillet en présence des Autorités de la Ville de Neuchâtel et du Canton, mais aussi de ses concepteurs et des habitants proches de la réalisation. Cette structure en verre et en métal a non seulement pour ambition de relier le plateau de la Gare à la colline de Bel-Air, deux pôles cantonaux de formation. Elle a aussi celle de développer la mobilité douce dès lors que la passerelle s'adresse aux piétons et aux cyclistes.

Malgré un poids de 17 tonnes pour une longueur de 40 mètres et une largeur de 4,4 mètres, la passerelle du Millénaire - qui surplombe la rue de Gibraltar - se caractérise par son élégance et sa légèreté. Grâce à son parapet en verre, qui repose sur une structure métallique, l'ouvrage s'intègre en effet parfaitement au paysage. Mais sa fonction n'est pas qu'esthétique.

La passerelle inaugurée ce jour veut d'abord relier deux centres de formation, l'Espace de l'Europe d'une part, qui accueille notamment la Haute Ecole de gestion de l'Arc jurassien, et la colline de Bel-Air d'autre part, qui héberge la faculté des sciences de l'Université. Elle entend également rapprocher deux secteurs de la ville, dont la gare constitue en quelque sorte la porte d'entrée pour les voyageurs.

Entre 1'000 et 1'300 personnes par jour

Ouverte aux piétons et aux cyclistes, la passerelle du Millénaire poursuit ensuite l'objectif d'être un instrument concret de promotion de la mobilité douce. Son potentiel d'usage est de 1'000 à 1'300 personnes par jour. En ville de Neuchâtel, les déplacements à pied et à vélo représentent une part modale de 28%, inférieurs de près de 20% à la moyenne nationale. Avec le plan de mobilité douce de la Ville, entré en vigueur en août 2010, la passerelle du Millénaire entend par conséquent contribuer à augmenter ce type de déplacement. Dans cette logique, le chemin de Bel-Air nord, entre le chemin de Belleroye et le chemin de Chantemerle, ne sera plus autorisé qu'aux seuls piétons et cyclistes.

La passerelle fait ainsi partie intégrante du projet d'agglomération et, plus précisément, des actions retenues par la Confédération en vue de développer la mobilité douce. La construction a du coup bénéficié du soutien de la Confédération, à

hauteur de 300'000 francs. Elle a également reçu l'appui de l'Université (100'000 francs), du canton (300'000 francs) et de l'Association du Millénaire.

Un élément construit emblématique

Pour sa part, le Conseil général de la Ville a accepté une demande de crédit de 1,55 million de francs. C'était en juin 2011, année au cours de laquelle Neuchâtel célébrait son millénaire. A ce titre, la «Passerelle du Millénaire» se veut être un élément construit emblématique de cette année exceptionnelle qui contribuera au rayonnement de la ville et de l'ensemble du canton de Neuchâtel.

Au cours de la cérémonie officielle, le président de la Ville de Neuchâtel, Olivier Arni, a relevé dans ce projet un partenariat exemplaire entre de nombreux acteurs. *«A notre époque, marquée par les divisions et une grande incertitude concernant notre avenir commun, s'engager sur la base d'une volonté et d'objectifs partagés, voilà le chemin qu'il convient de prendre ensemble. Il nous faut travailler main dans la main, créer des ponts, construire des passerelles!»* Il a également rappelé que *«le processus qui a permis de réaliser la passerelle a été animé par un fort esprit de concertation et de dialogue avec la population»*.

Chef du Département cantonal du développement territorial et de l'environnement, Yvan Perrin a, pour sa part, rappelé que la passerelle s'inscrivait dans le projet d'agglomération du Réseau urbain neuchâtelois. *«L'objectif de mettre en réseau les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel s'inscrit dans la volonté claire de s'affirmer et de redresser l'économie de notre canton. Le développement de la mobilité devient dès lors un outil majeur afin de surmonter le handicap d'une géographie fractionnante»*.

Le professeur Peter Kropf, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel, s'est réjoui de ce que *«les étudiants, chercheurs et collaborateurs des hautes écoles, écoliers et enseignants du collège du Mail, ainsi que les habitants du voisinage, puissent bénéficier de cette belle infrastructure de mobilité douce»*.

Parlant de l'intégration de l'ouvrage dans le paysage, l'architecte Emmanuel Rey, associé du bureau Bauart Architectes et Urbanistes SA, a précisé que *«le concept retenu vise à préserver la vue sur le lac depuis le train et depuis le nord de la ville dans l'axe de la rue de Gibraltar»*.

Enfin, l'architecte-urbaniste communal Olivier Neuhaus, représentant du maître de l'ouvrage, a remercié l'ensemble des partenaires qui ont permis de planifier, rêver, imaginer, financer, concevoir et finalement construire cette passerelle, entre 1994 et 2013, concluant par: *«La patience est la mère des vertus»*.

Neuchâtel, le 3 juillet 2013

Direction de l'urbanisme

Renseignements complémentaires: Olivier Arni, président du Conseil communal, Ville de Neuchâtel, ☎ 032 717 76 01
Yvan Perrin, Conseiller d'Etat, Chef du Département du développement territorial et de l'environnement, ☎ 032 889 47 05
Prof. Peter Kropf, doyen de la faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel, ☎ 032 718 27 07
Emmanuel Rey, associé du bureau Bauart Architectes et Urbanistes SA, ☎ 032 858 15 15
Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal de la Ville de Neuchâtel, ☎ 032 717 76 41